

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD
Membres excusés : M. PINON (pouvoir M. GERVAIS) - M. ALLAERT (pouvoir M. BERTELOOT) - M. BOUHELIER - Mme BERNARD (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. PERRON - M. NUDANT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme CHOUX) - M. JAPIOT - M. BRIOT - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE
Membres absents : M. DANIERE - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy – Création de tarifs**

Monsieur Bekhtaoui, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Pour adapter l'offre de matériel mis, par le Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy, à la disposition des usagers, la Ville a acheté des tables d'un mètre vingt et des « mange-debout ».

Il convient d'arrêter le montant du coût de location de ces matériels.

Il est proposé de louer les tables d'un mètre vingt 2 € HT l'unité et les « mange-debout » 3€ HT l'unité.

Ces tarifs entreraient en vigueur le 1er juillet 2006.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – décider la création de tarifs pour la location, au Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy, de tables d'un mètre vingt et de « mange-debout »;

2 – décider que le coût de location de ces matériels sera de 2 € HT l'unité pour les tables d'un mètre vingt, et de 3 € HT l'unité pour les « mange-debout »;

3 - dire que ces tarifs entreront en vigueur le 1er juillet 2006 ;

4 - m'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

Alain MILLOT